

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 117 (1991)  
**Heft:** 23

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Le génie génétique vient prendre dorénavant rang parmi les possibilités d'une protection phytosanitaire moderne. Dans les cultures du Centre de protection phytosanitaire de la société Bayer SA, à Monheim, dans les environs de Cologne, scientifiques et chercheurs s'affairent par exemple à déterminer la résistance de plantes cultivées à certains agents pathogènes ou herbicides employés dans l'agriculture.*

(Photo: IN-Press/Bayer AG)

domaine de la protection phytosanitaire d'une vaste expérience et de compétences approfondies. Dans le deuxième domaine évoqué, il reste cependant encore beaucoup à faire. Les experts estiment qu'un bon tiers des récoltes potentielles sont encore détruites par des prédateurs, des maladies végétales et des mauvaises herbes. Et, sur les quelque 5 milliards de personnes que compte l'humanité, seule la moitié environ arrive de nos jours à se nourrir à satiété. A la fin de ce millénaire, la population mondiale atteindra 6,5 milliards d'hommes, ce qui signifie qu'en moins de dix ans, il s'agira de nourrir quelque 1,5 milliard de bouches en plus.

Pour résoudre ces problèmes cruciaux pour l'humanité, un recours : les tout nouveaux acquis de la science et les toutes dernières techniques. C'est particulièrement le cas du potentiel scientifique-technique de la biotechnique et

du génie génétique. La biotechnique est un domaine de travail interdisciplinaire, situé à cheval entre la chimie, la biologie et le génie président du Comité directeur de la société Bayer AG, de chimiques. Elle exploite les propriétés métaboliques chimiques de certaines cellules vivantes, telles que les micro-organismes, les cultures cellulaires végétales ou animales ou encore des enzymes isolés à partir de ces substances pour acquérir des matières précieuses dans le cadre de techniques de production industrielle sophistiquées. Le génie génétique constitue une nouvelle méthode permettant d'identifier, d'isoler, de retransmettre de façon systématique sur d'autres organismes des unités productrices de caractères héréditaires que l'on appelle généralement les gènes et de les y faire agir.

Bu. (IN-Press)

## Le coin de la rédaction

### Point final

#### La Suisse au seuil de l'Europe : à quand l'entrée ?

Ces lignes sont rédigées le matin où est annoncée la conclusion de l'accord de Luxembourg sur l'espace économique européen (EEE). On ne peut évidemment pas encore mesurer la portée de l'événement, ni estimer quand les conséquences en seront sensibles pour nous. Il faut toutefois se réjouir de la fin d'une période d'incertitude qui a mis à rude épreuve la crédibilité du Conseil fédéral - qui ne pouvait évidemment pas dévoiler tous les éléments de sa stratégie - et créé de graves scissions dans l'opinion publique de notre pays. C'est ainsi qu'à la veille des élections fédérales, le conseiller fédéral Ogi a été accusé de préparer dans l'ombre d'importantes concessions aux transporteurs routiers de la Communauté et de torpiller ainsi les transversales ferroviaires alpines. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien. La fermeté que d'autres critiques lui avaient reprochée a payé : le principe de la priorité du rail pour le transit des marchandises est accepté par la Communauté (seule menace sur ce point de l'accord, la Grèce, qui - on se demande bien pourquoi - juge insuffisant un contingent quotidien de 100 camions de 40 t). Il est même admis, semble-t-il, que les autorisations de transit routier ne seront accordées que si la capacité du ferroutage est épousée.

Les négociateurs ayant achevé leur travail, c'est à la nation entière de contribuer à la mise en pratique de l'EEE. Malheureusement, on peut craindre une vague de référendums (l'intelligence paraît toutefois avoir prévalu dans les rangs des transporteurs routiers quant aux nouvelles transversales ferroviaires). Même si l'on a foi dans la lucidité du souverain helvétique et dans une issue positive des divers scrutins, les retards entraînés tant dans le domaine des infrastructures que dans celui de l'harmonisation avec l'Europe ne seront pas de nature à donner une bonne image européenne de notre pays.

Parmi les interrogations qui subsistent jusqu'à plus ample information, celle concernant le poids de la Suisse dans les prises de décision de la Communauté mérite toute notre attention. Comment pourrons-nous travailler en Europe ? Comment les Européens et les entreprises européennes pourront-elles travailler chez nous ? Quelle sera l'influence des normes européennes sur nos procédures traditionnelles ? On attend impatiemment les réponses !

Le Conseil fédéral a clairement défini l'adhésion de la Suisse à la Communauté comme une option prioritaire. Ce choix est la conséquence logique de l'accord de Luxembourg et des intentions affichées par d'autres pays de l'AELE. Il met le peuple suisse devant une situation sans équivoque : refuser de ratifier la création de la structure provisoire que sera l'EEE signifiera certainement la coupure définitive avec l'Europe. Il convient d'en être conscient lors de l'inévitable scrutin à ce sujet.

Jean-Pierre Weibel



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein  
Société suisse des ingénieurs et des architectes  
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

### Nouveaux numéros de téléphone à partir du 4 novembre 1991

Le secrétariat général de la SIA va être équipé d'un nouveau central téléphonique. Cette modernisation contraint au changement des numéros d'appel.

Les nouveaux numéros, valables à partir du 4 novembre 1991, sont :

Téléphone : 01/283 15 15

Vente de normes par téléphone : 01/283 15 60

Le numéro de télifax demeure inchangé : 01/201 63 35